

BILAN DE MI-MANDAT

2 0 2 0 - 2 0 2 3



SYLVIANE NOËL

SÉNATRICE DE LA HAUTE-SAVOIE



ÉDITORIAL

Chers Collègues,

Au terme de la confiance que vous m'avez témoignée en septembre 2020, le temps est venu, après trois années d'exercice des plus riches, de vous adresser une rétrospective – non exhaustive – de mes actions.

Cette première partie de mandat a été marquée par des bouleversements inédits et majeurs dans notre quotidien, au niveau national (violences, grèves, inflation), environnemental (incendies, inondations, réchauffement climatique, pénurie d'eau...) et international (crise du COVID-19, guerres, terrorisme...). Dans ce contexte particulièrement difficile, le Sénat est plus que jamais un pôle d'équilibre et de stabilité pour la République. Les sénateurs jouent un rôle majeur pour relayer vos difficultés au plus haut sommet de l'Etat et tenter de vous apporter des solutions concrètes. **Il s'agit pour moi d'une priorité absolue dans l'exercice de mon mandat au quotidien.**

Secrétaire de la Commission des Affaires Economiques du Sénat, vous connaissez mon investissement sans relâche sur les sujets stratégiques qui y sont abordés pour la Haute-Savoie tels que le tourisme, l'industrie, l'agriculture, l'énergie, la politique de logement, la vie chère etc... En outre, je suis particulièrement investie sur les problématiques d'accès aux soins sur les territoires, des occupations illicites de gens du voyage ou encore de prédation du loup.

L'absence de majorité absolue à l'Assemblée Nationale suite aux dernières élections législatives redonne un rôle majeur au Sénat dans la construction de politiques publiques ambitieuses et surtout adaptées à la réalité de nos territoires.

A l'aune de ces propos introductifs, je profite de ce bilan pour vous souhaiter une excellente année 2024. Qu'elle soit synonyme de bonheur et de sérénité pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Très sincèrement,

Sylviane NOËL,
Sénatrice de la Haute-Savoie



MON ACTIVITÉ SÉNATORIALE EN CHIFFRES

- Cosignataire de **98 propositions de loi**
- Auteure de **3 rapports**
- Auteure de **5 propositions de loi**

- **Proposition de loi visant à consolider les outils des collectivités permettant d'assurer un meilleur accueil des gens du voyage**, adoptée en première lecture au Sénat le 19/01/2021.
- **Proposition de loi visant à régulariser le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes du Bas-Chablais**, définitivement adoptée le 14/06/2023 dont je suis co-auteure avec mon collègue Cyril Pellevat. L'adoption de ce texte a notamment permis de réparer une erreur matérielle et de lever les freins administratifs à la réalisation de la liaison Machilly, Thonon-les-Bains.
- **Proposition de loi visant à abroger l'obligation vaccinale des personnels soignants et des pompiers** (16 juin 2022).
- **Proposition de loi visant à lever les freins à l'octroi d'une prime de treizième mois dans la fonction publique territoriale** et à en améliorer l'attractivité auprès du grand public (30 mai 2022).
- **Proposition de loi visant à atténuer la crise du logement par une rationalisation de la méthode de calcul du D.P.E.** (Diagnostic de Performance Energétique), (11 octobre 2023).



- **1499** amendements, **314** dont je suis l'auteure (21 adoptés) et **1185** que j'ai co-signés.



- **262** interventions dont **171** en séance publique et **91** en commission.



- **160** questions au gouvernement dont **141** questions écrites et **19** questions orales.

INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE : BIEN MAIS PEUT MIEUX FAIRE !

Réclamée à de nombreuses reprises, l'indemnité de résidence aux agents des trois versants de la fonction publique a été enfin instaurée dans 61 communes de la Haute-Savoie et de l'Ain. Cette mesure ne répondra pas à elle seule à la problématique de la fidélisation des agents sur notre territoire mais elle constitue néanmoins une première étape dans la reconnaissance des difficultés de nos territoires qu'il convient de saluer. Suite à cette annonce, vous avez été nombreux à me faire remonter des incohérences s'agissant notamment du périmètre géographique retenu pour l'application de cette mesure. En effet, si certaines communes situées en zone touristique ou frontalière sont concernées à juste titre par ce dispositif, d'autres en sont injustement écartées alors qu'elles sont tout autant confrontées à la cherté de la vie et aux difficultés liées au logement. **Les effets de bord risquent ainsi d'être nombreux sans une correction rapide de ces anomalies.** En outre, on peut légitimement s'interroger sur les difficultés d'application de ce dispositif s'agissant de personnels de services intercommunaux d'EPCI dont les communes ne sont pas couvertes en totalité par cette mesure. **Face à ces difficultés, je milite en faveur d'une réforme du dispositif de l'indemnité de résidence. Celle-ci apparaît plus que jamais souhaitable car le dispositif actuel s'appuie sur un zonage datant de l'après-guerre qui ne correspond plus à réalité de la situation économique actuelle.**

DÉFENSE DE L'APPRENTISSAGE DANS LA FONCTION PUBLIQUE, VOIE D'EXCELLENCE

J' ai déposé une question écrite en décembre 2022 ainsi qu'un amendement au projet de loi de finances suite au retrait brutal de l'État du financement de l' apprentissage



Remise du livre blanc sur l'attractivité des métiers de la fonction publique à Saint-Julien-en-Genevois.

dans la fonction publique territoriale, plus que jamais indispensable pour nos collectivités locales. Si les conditions de financement ont ainsi pu être globalement sauvegardées en 2023, je reste vigilante quant à l'évolution des dotations de l'Etat pour les années à venir.

AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

J'ai soumis une proposition de loi visant à lever les freins à l'octroi d'une prime de treizième mois dans la fonction publique territoriale et à en améliorer l'attractivité auprès du grand public (30 mai 2022). En effet, actuellement, seules les collectivités qui ont mis en place un 13^{ème} mois avant le 28/01/1984 ont le droit de le maintenir et de le cumuler avec le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Cela constitue un désavantage concurrentiel de la fonction publique territoriale par rapport au secteur privé et participe à sa plus faible attractivité.

EN BREF



Défendre l'autonomie fiscale des collectivités locales

L'examen des projets de loi de finances me donne l'occasion de dénoncer chaque année l'érosion accélérée de l'autonomie fiscale des collectivités locales qui renforce la dissolution du lien entre élus locaux et contribuables et met en péril la nécessité d'une gestion publique locale citoyenne et responsable.

C'est également l'occasion pour moi de déposer de nombreux amendements visant à défendre la spécificité de notre territoire, frontalier et touristique, amenant la totalité des communes de Haute-Savoie à être fortement contributrices du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

Intégrant le revenu des habitants dans son calcul, plus important que la moyenne nationale en raison du niveau de vie élevé des travailleurs frontaliers et de certaines zones touristiques, la contribution de certaines communes est particulièrement élevée. Pourtant, il est clair que la richesse de la commune n'est pas corrélée avec la richesse de ses habitants. Cette contribution grève de façon très importante les capacités financières de ces communes qui doivent pourtant faire face à des investissements spécifiques et lourds liés à leur caractéristique frontalière ou montagnarde. **Il ne s'agit nullement de remettre en cause le principe de péréquation et de solidarité, mais de cesser de faire peser sur ces territoires une part déraisonnable et disproportionnée de la péréquation horizontale.**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN), ENFIN UN PEU DE SOUPLESSE !

Très investie sur le sujet du Zéro Artificialisation Nette, j'ai organisé avec vous plusieurs réunions de travail en présentiel et en visioconférence pour échanger sur ce sujet important. Si je partage l'objectif de réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles, je condamne la méthode brutale et punitive du ZAN : les territoires ruraux et périurbains ne peuvent devenir les cautions environnementales du déploiement des grandes métropoles et renoncer à tout développement ! **Je me réjouis donc de l'adoption d'une proposition de loi d'origine sénatoriale en juillet 2023 visant à faciliter l'application du ZAN** par les élus en permettant notamment :

- D'avoir plus de temps pour modifier vos documents d'urbanisme.
- L'instauration d'une « garantie universelle » pour chaque commune de France, quelles que soient sa taille ou ses règles d'urbanisme. **Cette garantie consiste, pour chaque commune, en un droit universel à un hectare.**
- La sortie des grands projets nationaux des enveloppes du ZAN : **demain, les lignes à grande vitesse, les prisons, les casernes de gendarmerie ou encore les centrales nucléaires n'amputeront pas votre enveloppe foncière.** La loi fixe ainsi une liste de grands projets qui seront comptabilisés au sein d'un forfait de 10 000 ha, répartis entre régions. Le surcroît de consommation foncière de ces grands projets sera exclu du décompte national du ZAN.
- La création de nouveaux outils visant à éviter toute « ruée vers le foncier et les friches » pouvant vous pénaliser : **un « sursis à statuer ZAN » et un « droit de préemption ZAN ».**
- La sécurisation des « coups partis », notamment pour les ZAC (Zone d'Aménagement Concerté).
- Le choix laissé aux régions de rendre les SRADDET (Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) prescriptifs ou non pour vos documents. Les surfaces comprenant 25% de couvert végétalisé ne seront ainsi pas considérées comme artificialisées, ce qui permettra de maintenir le « modèle pavillonnaire », auquel nos concitoyens sont attachés.



Pose de la première pierre du centre bourg de Frangy.



Lancement des travaux de renouvellement urbain à Cluses.

L'important travail réalisé depuis plusieurs mois par le Sénat est une victoire déterminante. Il confère à vos équipes des aménagements attendus pour la bonne atteinte des objectifs ZAN. **Il est aussi le fruit des échanges et des interpellations dont vous m'avez fait part depuis de nombreux mois.** Ce n'est cependant qu'une étape, qui appelle de futurs travaux sur les questions de financement et de nouveaux outils pour assurer la réussite du ZAN.

PRODUCTION DE LOGEMENT : LA CAROTTE PLUTÔT QUE LE BÂTON !

- **Zonage ABC : on avance !** J'ai réclamé à maintes reprises une évolution du zonage ABC affecté à de nombreuses communes de notre département, inadapté à la réalité du marché et qui les privait de nombreuses aides à l'investissement locatif intermédiaire, notamment du dispositif fiscal de TVA à taux réduit qui s'applique aux logements intermédiaires portés par des investisseurs en zone A et B1. **A ma grande satisfaction, ce classement a fait l'objet d'une révision au début de l'année 2022,** permettant à de nombreuses communes de bénéficier de ces dispositifs.
- **Conséquences de la modification du seuil de ratio de tension sur la demande de logement social pour les communes : halte au matraquage !** A l'occasion de la question orale sans débat du 31/10/2023, **j'ai réclamé au Gouvernement un moratoire des sanctions financières prévues à la suite de cette modification de seuil,** mesure particulièrement injuste et décourageante pour les élus locaux qui réalisent des efforts importants en faveur de la production de logements sociaux. L'application immédiate de cette sanction constitue une forme de rétroactivité de la règle inique et inacceptable.
- **Les Maires doivent pouvoir faire respecter la production de logements sociaux par les promoteurs.** Des promoteurs peu scrupuleux ne respectent pas les engagements pris lors du dépôt du permis de construire laissant les élus locaux démunis. Lors de ma question orale du 01/06/2023, j'ai ainsi suggéré au gouvernement d'intégrer au stade du permis de construire, l'obligation de fourniture d'une convention entre le bailleur social et le promoteur.

INDUSTRIE - ÉCONOMIE

Secteur d'activité de première importance, la Haute-Savoie compte près de 50 000 emplois dans l'industrie, soit 15 % de l'emploi total. Les industries mécaniques (travail des métaux, fabrication de machines et équipements) concentrent la moitié des emplois industriels.

A travers les travaux de la Commission des Affaires Economiques, je porte une attention toute particulière à notre industrie, confrontée à des défis structurels très importants pour l'avenir avec la montée en puissance du moteur électrique et la baisse annoncée du moteur thermique.

Alors que notre industrie a été frappée par des crises très graves (Covid 19, guerre en Ukraine, inflation, pénuries de métaux, hausse des coûts de l'énergie...), **mes actions en faveur du secteur ont été nombreuses pour réclamer des mesures d'accompagnement spécifiques à cette filière** : plan de soutien, assouplissements au recours et au remboursement des PGE (Prêts Garantis par l'Etat), prolongation de l'activité partielle de longue durée au-delà des 2 ans maxima prévus, augmentation du volume d'électricité de l'ARENH (Accès Réglementé à l'Electricité Nucléaire Historique) afin qu'elles puissent conserver des prix d'électricité avantageux et souples, élargissement de l'avance de compensation des coûts indirects de carbone aux entreprises de décolletage, très consommatrices d'électricité.

LUTTER CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT

Le nouveau Diagnostic de Performance Energétique (DPE) issu de la Loi Climat et Résilience vise à exclure progressivement du marché locatif et de la vente les logements classés E, F et G à l'horizon 2034, soit 12 millions de logements recensés dans ces 3 catégories ! Or, il s'avère que les logements chauffés à l'électricité sont particulièrement pénalisés s'agissant de ce DPE puisqu'ils se voient infligés d'une pénalité de 2,3 de la consommation réelle du logement au compteur alors que cette pénalité n'existe pas pour les logements chauffés à l'énergie fossile (gaz, fuel...). Cette situation est d'autant plus incohérente que l'électricité française



Visite de l'entreprise Biotech Dental Manufacturing à Scionzier.

est à 80 % décarbonnée grâce à l'énergie nucléaire et à nos barrages hydroélectriques ! Malgré cela, un logement chauffé à l'électricité aura toujours une note plus défavorable au DPE qu'un logement chauffé avec une énergie fossile alors qu'il émettra bien moins de CO2 ! **C'est pour mettre fin à cette incohérence que j'ai déposé, avec mon collègue Cyril PELLEVAT, une proposition de loi visant à supprimer ce coefficient qui pénalise les logements chauffés à l'électricité et à leur accorder un quotient similaire à celui appliqué aux autres énergies.**

FCTVA : Le Gouvernement accède enfin à la demande des sénateurs du Groupe LR qui demandaient l'intégration des dépenses d'aménagement de terrains dans l'assiette du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Alors que les dépenses d'acquisition, d'aménagement et d'agencement de terrains avaient été, en 2021, exclues par le Gouvernement des dépenses éligibles au FCTVA, Elisabeth Borne a accepté que dans le PLF 2024, **les dépenses d'aménagement de terrains soient éligibles au FCTVA**. Nous étions nombreux à être montés au créneau à maintes reprises auprès du Gouvernement sur ce point (voir ma dernière question orale du 1^{er} juin 2023).



Lancement de l'antenne départementale d'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises.

PARCE QU'IL S'AGIT DU SERVICE PUBLIC LE PLUS ÉLÉMENTAIRE, JE NE CESSE DE ME BATTRE POUR DÉFENDRE UNE SANTÉ HUMAINE ET ACCESSIBLE POUR TOUS.



Inauguration de la Maison de Santé de Morillon.

MES COMBATS DURANT LA CRISE DU COVID

• Non au pass sanitaire et vaccinal discriminant !

Je me suis fermement opposée au pass vaccinal comme au pass sanitaire, qui ont rapidement montré toutes leurs limites dans la gestion de l'épidémie du COVID 19 dans la mesure où le vaccin ne garantissait en rien la non-transmission du virus. Pire, en ciblant des lieux particulièrement attractifs pour les jeunes (restaurants, cinéma, discothèques, activités sportives, etc.), ces dispositifs manquaient leur cible puisqu'ils poussaient à la vaccination des populations jeunes et en bonne santé alors que le virus était bien plus dangereux pour les personnes plutôt âgées et/ou malades ! Enfin, la question des **libertés publiques, des discriminations et de la protection des données de santé** m'a toujours convaincue que ces outils ne devaient pas être généralisés pour les activités du quotidien.

• Oui à la réintégration des soignants non vaccinés contre la COVID 19 !

Dès sa mise en œuvre par la Loi du 5 août 2021, **j'ai combattu de toutes mes forces et par tous les moyens à ma disposition (amendements, questions au Gouvernement, tribunes...)** la suspension des soignants non vaccinés. Alors que notre système de santé est à l'agonie et que le parlement s'était clairement prononcé contre l'obligation vaccinale, comment tolérer que nos soignants et nos pompiers, érigés jadis en héros, puissent se voir suspendus pour défaut de vaccination, sans statut, ni revenus, alors que le vaccin n'empêche ni la contamination ni la transmission ? Face à l'obstination du Gouvernement et alors que la France a été le dernier pays au monde à maintenir cette obligation vaccinale des soignants, **j'ai déposé une proposition de loi visant à la réintégration des personnels suspendus en juin 2022**. Hélas, cette obligation vaccinale nous a fait perdre un grand nombre de soignants suspendus qui ont préféré démissionner, se reconvertir ou aller exercer à l'étranger ! Un gâchis immense face aux besoins colossaux de notre système de santé !

EN COMPLÉMENT



J' ai intégré le groupe du travail interne du Sénat sur la trans-identification des mineurs. **Ce groupe de travail s'intéresse plus spécifiquement à la hausse croissante et inquiétante des demandes de changement de sexe chez les enfants et surtout les adolescents** ces dernières années. Alors que l'influence des réseaux sociaux donne une visibilité nouvelle à la dysphorie de genre ou sentiment d'être né dans le mauvais corps, je me réjouis que ce sujet soit considéré attentivement par le législateur.

SAUVONS NOS INFIRMIÈRES LIBÉRALES !

Je me suis fortement mobilisée contre la décision de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Haute-Savoie qui a conduit à modifier les modalités de remboursement des indemnités kilométriques des infirmiers libéraux. **Cette modification se révèle particulièrement pénalisante pour les professionnels exerçant en zones rurale et de montagne.**

En effet, dans ces secteurs parfois éloignés et difficiles d'accès, escarpés et enneigés une bonne partie de l'année, le rythme de visite des patients est fortement différent de l'exercice en milieu urbain et en fond de vallée. Ces contraintes doivent être prises en compte dans le calcul des compensations kilométriques, faute de quoi le manque à gagner pour les infirmières est inévitable. Ainsi, la différence entre le nouveau et l'ancien mode de calcul est stupéfiante et dépasse très souvent les 20 %. Le manque à gagner est réel et se produit dans un contexte de forte inflation, qui touche particulièrement les carburants.

Ces infirmiers libéraux réalisent au quotidien un travail exceptionnel, au plus près des patients et des territoires, permettant le maintien à domicile des malades. Leur action contribue ainsi au désengorgement de nos établissements de santé, fortement embolisés par une pénurie de personnel inédite.

Je remercie les nombreuses communes et intercommunalités du département pour leur soutien à ma proposition de motion en faveur de la révision de ce dispositif d'indemnités kilométriques qui a permis d'alerter l'ensemble des services de l'Etat sur les conséquences dramatiques de cette mesure.

AU CHEVET DE NOS ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD) ET DE NOS HÔPITAUX

- Durant ces trois ans, j'ai été en lien très étroit avec des directeurs d'Hôpitaux et d'EHPAD pour faire le point sur les difficultés rencontrées : pénurie de personnel, hausse des coûts de l'énergie, compensations non assumées par l'Etat (défaillance de l'administration dans le versement de la prime Ségur de 183 euros nets aux employés, versée par les EHPAD, et qui n'a pas été remboursée à la même hauteur par l'État) et d'envisager avec eux des pistes d'action pour les aider à surmonter ces problématiques.
- Le 19 janvier 2023, j'ai **déposé une question écrite auprès du ministre de la santé et de la prévention, s'agissant des grandes difficultés notamment financières des EHPAD qui sont à ce jour en situation déficitaire.** En Haute-Savoie, 700 lits sont actuellement fermés sur un total de 5 200.

J'AI DÉFENDU LE MAINTIEN DU SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS) DE LA HAUTE-SAVOIE

En mars 2023, j'ai **dénoncé au Gouvernement les conséquences des modifications portées par la CPAM de Haute-Savoie au financement du Système d'Accès aux Soins (SAS 74).** Mis en place depuis deux ans par l'ensemble des acteurs participant aux soins d'urgence pour répondre à la pénurie de médecins et améliorer la régulation des appels d'urgences, ce dispositif réunit plus de 350 médecins généralistes qui acceptent de recevoir de nouveaux patients dépourvus de médecins traitants. Le 15 et les services d'urgence ont d'ailleurs constaté une nette amélioration en termes d'afflux de patients dans les services d'urgence. Or, en dépit de ces bons résultats, la CPAM a décidé de ne plus financer l'application de la majoration SNP de 15 euros par consultation si le patient n'est pas dirigé préalablement par le centre 15. **Une décision incompréhensible qui aboutit à engorger inutilement le 15 et les urgences... et finit par décourager les acteurs locaux qui se battent depuis deux ans pour cette cause !**

La sénatrice Sylviane Noël continue son combat pour la réintégration des non-vaccinés



Elle a été une militante de la première heure sur le sujet, fermement engagée pour la levée de l'obligation vaccinale. **Elle a déposé une proposition de loi en ce sens l'été dernier et usé de courriers, questions écrites et orales...** La sénatrice haut-savoyarde Les Républicains, Sylviane Noël, en a fait son cheval de bataille.

Extrait du Dauphiné libéré du 22/02/2023.



Rassemblement citoyen à Annecy en soutien aux familles, aux proches et aux victimes de l'attaque au couteau survenue sur le Pâquier.

PLUS DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE

ENGAGÉE AUPRÈS DES ÉLUS LOCAUX POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES

*Piliers de la République et ciment de notre cohésion sociale, nos élus sont confrontés à un accroissement des agressions et des violences en tous genres. **Toute violence ou intimidation à leur encontre est intolérable et doit être sanctionnée avec la plus grande fermeté.** Consciente de cette problématique, la majorité sénatoriale à laquelle j'appartiens a été particulièrement active pour permettre :*

- À une association d'élus de se constituer partie civile lors d'une agression ciblée et manifeste d'un élu.
- **De renforcer les sanctions à l'égard des auteurs de violences et d'injures envers les élus**, qui seront au même niveau que celles encourues en cas d'agression contre les dépositaires de l'autorité publique.
- D'allonger les délais de prescription en cas d'injures et de diffamations publiques à l'encontre d'élus de trois mois à un an. Des peines de travaux d'intérêt général pourront être prononcées en cas d'injures

publiques à l'égard d'élus. Des circonstances aggravantes ont été instituées pour l'atteinte à la vie privée et familiale d'un candidat à un mandat électif et le harcèlement, notamment en ligne, d'un élu.

- Un meilleur accès **aux dispositifs de protection fonctionnelle ou encore d'assurance pour les élus locaux, et désormais aussi pour les candidats aux élections municipales.** Est ainsi prévue l'automatisme de l'octroi de la protection fonctionnelle aux victimes de violences relatives aux maires, adjoints et conseillers départementaux et régionaux dotés d'un mandat exécutif, avec un élargissement à toutes les communes de moins de 10.000 habitants du dispositif de compensation par l'Etat des coûts liés à l'obligation de contracter une assurance pour les frais de protection fonctionnelle. Par ailleurs, en réponse aux souhaits formulés par le Sénat, le Gouvernement s'est engagé à étudier la facilitation de la protection fonctionnelle des conseillers municipaux.
- **Renforcer la prise en compte des réalités du terrain par les acteurs judiciaires et étatiques.** A ce titre, le texte prévoit en particulier de systématiser l'information du maire sur les suites judiciaires données aux infractions engendrant un trouble à l'ordre public dans sa commune.

GENS DU VOYAGE

Notre département est l'un des territoires français les plus concernés par les occupations illicites de gens du voyage ou de communautés se revendiquant comme telles. A chaque passage, les mêmes constats désolants : branchements électriques sauvages, vols d'eau et d'électricité, insalubrité des lieux, insultes et violences à répétition... Depuis que je suis sénatrice, je ne cesse d'agir afin de faire évoluer la loi actuelle dont les failles sont béantes et dans lesquelles ces individus s'engouffrent allègrement, laissant les élus, agriculteurs, citoyens, totalement démunis.

Je suis l'auteure de la proposition de loi visant à consolider les outils à disposition des collectivités locales en matière d'accueil des gens du voyage avec mes collègues Patrick Chaize et Alain Chatillon, adoptée en première lecture au Sénat

Le 19 janvier 2021, le Sénat a adopté à une large majorité ma proposition de loi qui dote les collectivités locales d'outils efficaces pour lutter contre les installations illicites. Ce texte prévoit notamment :

- de comptabiliser les aires d'accueil dans les quotas de logements sociaux,
- de créer les conditions d'une meilleure gestion des déplacements de résidences mobiles grâce à une stratégie régionale de gestion de ces déplacements.
- La suppression de la procédure de consignation de fonds pour les communes et les EPCI.
- **Le renforcement de la procédure administrative d'évacuation d'office** en cas de stationnement illicite en prévoyant **un doublement de la durée de mise en demeure d'expulsion passant à 14 jours au lieu de 7 actuellement.**

- La modification de la nature de la compétence du préfet en matière d'évacuation forcée qui devient **une compétence liée et non plus discrétionnaire, imposant au représentant de l'État d'agir** lorsque les conditions sont réunies.
- La prise en compte du taux d'occupation moyen des aires et terrains existants dans le même secteur géographique d'implantation lors de la décision de réaliser une aire d'accueil.
- L'application d'une **peine aggravée à la destruction, dégradation ou détérioration d'un bien** appartenant à autrui lorsque les faits sont commis au cours d'une occupation illicite.
- **La création d'un délit d'occupation habituelle en réunion sans titre d'un terrain.**

Ces trois dernières années, j'ai multiplié également les initiatives pour enjoindre le Gouvernement et les services de l'Etat **à plus de rigueur s'agissant de l'application du statut de gens du voyage. Le bénéfice d'un tel statut ne doit en aucun cas s'appliquer à des communautés qui ne voyagent plus, sèment le chaos et abusent de toutes les failles de la Loi Besson !** Je ne cesse également d'alerter le Gouvernement sur les risques très importants de dérives de nos concitoyens qui n'hésitent plus à se faire justice eux-mêmes face à l'inertie des pouvoirs publics. C'est le sens du message que j'ai rappelé au Ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, lors de sa visite à Vulbens le 27 février 2023 dans le courrier que je lui ai remis en main propre relatant l'enfer vécu par les élus et les habitants de notre département. **J'espère que le Ministre passera de la parole aux actes et que ma proposition de loi puisse servir de véhicule législatif pour doter enfin les élus locaux d'outils efficaces pour lutter contre ces occupations illicites.**



Echanges avec Gérald Darmanin à Vulbens concernant les occupations illicites de gens du voyage.

TRANSPORT



Examen en commission des affaires économiques de la proposition de loi visant à régulariser le PLUI du Bas-Chablais.

AUTEURE DE LA PROPOSITION DE LOI VISANT À RÉGULARISER LE PLUI DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BAS-CHABLAIS.

Le 14 juin 2023, les députés ont adopté la proposition de loi visant à régulariser le PLUI de la communauté de communes du Bas-Chablais, dont je suis co-auteure avec mon collègue Cyril Pellevat. **Grâce à ce texte, nous avons permis de corriger une erreur matérielle contenue au sein du PLUI du Bas Chablais qui aurait fait obstacle à la réalisation de la liaison Machilly-Thonon**, projet porté par les élus locaux et l'Etat depuis plusieurs années, dont l'ensemble des procédures ont été validées et les recours purgés. Le 21/07/2023, le Conseil constitutionnel a validé notre proposition de loi permettant ainsi la désignation d'un concessionnaire avant la fin de l'année 2023.

DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION DU RÉSEAU FERROVIAIRE : UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE.

Face à la hausse de la démographie haut-savoyarde, des besoins de déplacements et des enjeux de qualité de l'air, **je suis particulièrement attentive aux différents projets de modernisation ou de développement du ferroviaire** dans notre département que je soutiens à travers, notamment, mes fonctions de conseillère régionale : modernisation de la ligne La Roche-sur-Foron/Saint-Gervais, Saint-Gervais/Vallorcine, Annecy/Aix-les-Bains, ligne Sud Léman, Lyon/Turin...



Inauguration de la station V-GAS d'Annecy.

IMPLIQUÉE AUX CÔTÉS DES MAIRES RURAUX DE HAUTE-SAVOIE

Réélue en octobre 2020 secrétaire générale de l'association des Maires ruraux de la Haute-Savoie et ayant été Maire d'un village de 450 habitants pendant 10 ans, je mesure pleinement les enjeux auxquels sont confrontés les élus ruraux au quotidien.

Je me bats notamment chaque année lors de l'examen du Projet de loi de finances pour réduire les inégalités de dotations de base entre habitants de communes rurales et habitants de communes urbaines en déposant un amendement au projet de loi de finances, très souvent adopté au Sénat mais rejeté au final par l'Assemblée Nationale. Je poursuivrai ce combat pour permettre d'obtenir un jour, je l'espère, que nos communes rurales bénéficient d'une solidarité nationale identique à celle des communes urbaines.

RETRAITES DES ÉLUS

Ouverture des droits à la retraite des agriculteurs élus ou anciens élus.

J'ai saisi le Ministre de l'Agriculture sur l'ouverture des droits à la retraite des agriculteurs retraités, élus ou anciens élus. La loi du 3 juillet 2020 visant à assurer la revalorisation des pensions des retraites agricoles avait pour objectif de garantir un niveau minimum de pensions à 85 % du SMIC pour les agriculteurs à la retraite. Pour atteindre ce montant, un complément différentiel de points de retraite complémentaire obligatoire devait être versé à compter du 1^{er} novembre 2021. Beaucoup d'agriculteurs retraités qui ont été élus ont alors vu leur retraite IRCANTEC, régime obligatoire des élus, prise en compte dans le calcul du plafond et le complément annoncé dans la loi a été réduit. En effet, la loi prévoit une revalorisation des pensions des personnes non salariées des professions agricoles à 85 % net du SMIC, pour une carrière complète. **Or, pour ceux qui se sont investis dans le passé pour leur commune, cette mesure est inéquitable.** Elle le serait encore plus pour les titulaires d'une pension agricole qui exercent toujours un mandat électif et qui perçoivent des indemnités en 2022 car ils ne pourraient pas bénéficier du nouveau complément différentiel dans la mesure où ils n'ont pas liquidé leur retraite IRCANTEC à laquelle ils sont pourtant obligés de cotiser pendant toute la durée du mandat. Pour tenter de pallier à cette iniquité de traitement, une lettre interministérielle du 17 mars 2022 demandait que les retraités élus locaux puissent être éligibles aux conditions d'attribution des minima de pension. Or, cette décision ne serait toujours pas appliquée. **J'ai donc demandé au Ministre de rappeler ses intentions aux organismes de retraite afin de faire respecter l'égalité de traitement envers ceux qui font vivre notre ruralité.**

LE SÉNAT AU CHEVET DE NOS SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Le 14 juin 2023, les sénateurs ont voté un texte pour valoriser la fonction de secrétaire de mairie, essentielle au bon fonctionnement de nos communes.

Les sénateurs LR ont amélioré la version initiale du texte en votant des propositions concrètes pour renforcer l'attractivité de ces métiers et permettre des perspectives de carrière plus dynamiques :

- En apportant de la **souplesse dans les modalités de recrutement** : pour les communes qui comptent jusqu'à 2000 habitants (et non plus 1000), des contractuels à temps complets pourront occuper un poste de secrétaire de mairie ;
- En améliorant la **formation des secrétaires de mairie** qui se verront dans l'obligation de suivre une formation dans l'année qui suit leur prise de poste ;
- En prenant en compte l'exercice de cette fonction dans la **promotion interne** ;
- En formalisant clairement l'existence de la fonction de secrétaire de mairie dans le code général des collectivités territoriales.



EN BREF

Membre de la commission DETR en Haute-Savoie, j'ai dénoncé auprès du Gouvernement des pratiques qui constituent une grave atteinte à l'autonomie financière et juridique des collectivités locales concernant l'obligation faite aux communes rurales de fournir une étude d'impact à leur dossier de subvention DETR quand le projet d'investissement dépasse un certain

À LA UNE

DOTATIONS

UNE BRÈCHE POUR RÉFORMER LA DGF ?

Le Sénat a voté un amendement visant à réduire les inégalités urbain-rural en matière de calcul de la DGF. Si la proposition n'a pas été retenue au final par le Parlement, un coin a été enfoncé en faveur d'un rééquilibrage.

Journée historique au sénat ce 2 décembre avec l'adoption d'un amendement déposé par la sénatrice Sylviane Noël proposant de réduire les inégalités de dotations de base entre habitants des villes et des champs. Cette victoire pour les « habitants des champs » était aussi une avancée pour une égalité propice à un aménagement équilibré du territoire puisque ces dotations représentent plusieurs milliards d'euros alloués chaque année aux communes. Ce dispositif permettait de tenir compte aussi de l'évolution du contexte où désormais les charges de centralité ont été pour l'essentiel mutualisées à l'échelle de l'intercommunalité et que la commune, comme l'ont confirmé les confinements, est le lieu où se crée aussi des services de proximité nécessaires aux besoins des populations.

L'amendement atténuait une injustice que subissent les communes rurales. Actuellement, la part forfaitaire de la DGF varie en fonction de la population : les communes de moins de 500 habitants obtiennent 64€ par hab., contre 128€ dans celles de plus de 200 000 hab. Que se passe-t-il entre les deux ? Une formule mathématique attribue un coefficient à chaque commune, d'autant plus élevé que sa population approche les 200 000 hab.

Le monde rural s'insurge depuis longtemps contre cette mesure financière, mais de plus, il en éprouve du ressentiment, se sentant déconsidéré. L'amendement, visant à ramener cet écart, actuellement du simple au double, à un rapport de 1 à 1,6, se basait sur les arguments d'un rapport du Gouvernement au Parlement. Afin que l'équilibre financier soit maintenu, cet amendement proposait que toutes les communes de plus de 100 000 habitants soient traitées de la même façon, avec un coefficient de 1,6. Ce sont elles qui feraient un effort, mais si minime pour leur budget. Après 40 ans dans le sens inverse, il est peut-être temps que l'effort des communes rurales pour assurer le développement des villes prenne fin !

ENTRETIEN | SYLVIANE NOËL



Sénatrice de la Haute-Savoie – Secrétaire de l'AMR 74

L'amendement que j'ai porté est la preuve que le Sénat sait se retrouver sur les sujets importants

au-delà des appartenances politiques. Mais malgré ce vote favorable et le soutien des Maires ruraux de France dont le président Michel Fournier a salué « le soleil pour la ruralité venu du Sénat », ma proposition n'a pas survécu à la navette parlementaire.

Comme toujours sur ces questions de finances locales, on nous dit « Ouh là là attention, on ne va pas chambouler toute l'architecture ; il ne faut pas faire une réforme au coup par coup ; faisons une réforme globale des finances ; etc. ». Mais ces arguments ne convainquent plus personne, car de PLF en PLF on retrouve toujours les mêmes problèmes.

L'amendement que je présentais était équilibré. On va continuer à travailler le sujet avec l'AMRF en épluchant les avis pour aller plus loin. Mais il faut

battre le fer tant qu'il est chaud, car cet amendement a suscité une vague d'espoir chez les élus, pour qui ces questions de fiscalité sont fortes, que ce soit sur la DGF, mais aussi sur le FPIC. Il faut revoir les questions de charge de centralité à l'aune de l'avènement des intercommunalités qui en assument la charge, mais aussi reconnaître que les communes rurales sont des ressources de biodiversité et d'espaces naturels utiles pour toutes les populations, rurales et urbaines. ■

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT ET REJETÉ PAR L'ASSEMBLÉE

Après son adoption au Sénat, cet amendement inspiré par l'AMRF et adossé à un rapport gouvernemental (Rapport en application de l'article 257 de la loi n° 2018-1317) a fait long feu ! Nombre de députés ont cru bon justifier leur refus d'aider les territoires ruraux, tout en reconnaissant que « le sujet méritait qu'on s'y attèle » (on est rassuré) mais que « cela mérite un travail approfondi ». On se doute dès lors que tous s'y sont mis pour le PLF 2022 ! L'AMRF ramassera les copies...

Mais positivement, le débat avance. Ainsi, le rapport précise que ce calcul a été introduit pour compenser les charges de centralité des communes les plus peuplées. On y explique qu'on avait estimé leurs montants sur les dépenses constatées des communes, dont on voyait à l'époque qu'elles étaient, par habitant, à peu près constantes jusqu'à 500 habitants ainsi qu'au-delà de 200 000 habitants.

Or, ce même rapport montre que désormais l'adéquation de la courbe des « charges » et celle du coefficient logarithmique ne se correspondent qu'entre 1 000 et 100 000 habitants. En-deçà comme au-delà, les dépenses de charges par habitants sont grosso modo égales (cf. p.10-11 du rapport précité).

Pour s'adapter à cette réalité nouvelle, rendez-vous est pris en 2022 puisque le Secrétaire d'État s'est engagé à ouvrir le sujet devant les maires ruraux de Seine-et-Marne et que l'État rendra public prochainement un rapport sur les aménités, une autre piste d'espoir pour quantifier la valorisation et l'apport des espaces ruraux dans le maquis des dotations.

36 000 COMMUNES / N° 301 - JANVIER 2021

Extrait du journal « maires ruraux » de janvier 2021 relatant mon combat pour un rééquilibrage de la DGF en faveur des communes rurales.

montant, variable selon la strate de la commune, les obligeant à recourir à des cabinets extérieurs coûteux. J'ai également constaté avec stupéfaction que les services fiscaux examinant les demandes de subvention des communes, émettaient des avis selon leur niveau d'endettement. **Des pratiques en contradiction avec la libre administration des collectivités territoriales qui s'apparentent à un contrôle « a priori » d'opportunité d'engagement des investissements réalisés par les communes.**

Face au changement climatique, nous avons le devoir de nous mobiliser pour sauvegarder notre patrimoine naturel exceptionnel et tenter de nous adapter à ces mutations.

CO-AUTEUR D'UN RAPPORT SÉNATORIAL POUR PRENDRE À BRAS LE CORPS LA QUESTION DE L'EAU

Les sécheresses record qui frappent notre pays depuis déjà deux années consécutives ont imposé la question de l'eau et sa gestion comme une des préoccupations majeures sur tous les territoires. La gestion durable de l'eau est au carrefour d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques avec une recrudescence d'incendies hors normes, le recul du trait de côte, le stress hydrique ou encore l'accroissement de l'évapotranspiration.

Le Sénat a souhaité s'emparer de ces enjeux au travers d'une mission d'information « gestion durable de l'eau » à laquelle j'ai souhaité participer. **Au terme de 6 mois de travaux, nous avons adopté un rapport à l'unanimité fin juillet de 53 propositions visant à :**

- **renforcer la gouvernance de l'eau**, en confortant, dans l'exercice de leurs missions, les comités de bassin et le comité national de l'eau, en encourageant les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et en généralisant les commissions locales de l'eau
- améliorer les connaissances sur l'eau (ses consommations, le fonctionnement des nappes et une meilleure modélisation des projections futures),
- développer la réutilisation des eaux usées traitées,
- exploiter les synergies entre l'eau et l'énergie,
- **sortir de l'impasse en matière de retenues à usage agricole**,
- garantir une haute performance des services d'eau potable et d'assainissement (des efforts sont à faire sur les fuites, le système d'assainissement, réforme des redevances pour moduler les taux),

- réformer le financement de l'eau en engageant des efforts de mutualisation et de solidarité, GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en créant des incitations financières.

LOUP ET PRÉSERVATION DU PASTORALISME

Membre du groupe de travail loup au Sénat, je suis particulièrement attentive aux conséquences de la progression du loup dans notre pays qui exerce une pression très forte sur notre pastoralisme. Les attaques du loup en France augmentent à un rythme soutenu : + 20% en 2022, + 21% de bêtes blessées ou tuées malgré une hausse des tirs et prélèvements.

Alors que le loup n'est clairement plus une espèce en voie de disparition, j'ai déposé une proposition de résolution visant à modifier le classement dont bénéficie le loup au sein de la Convention de Berne.

Les dépenses publiques liées au loup s'élèvent aujourd'hui à 35 millions d'euros, des montants faramineux qui ne couvrent pas les besoins en protection des éleveurs, contraints d'apporter 20% en moyenne des dépenses engendrées par le risque de prédation et qui ne permettent pas d'indemniser l'ensemble des éleveurs attaqués...

L'élaboration du Plan Loup 2024-2028 doit permettre une augmentation des tirs de prélèvement, une simplification des protocoles de tirs ainsi qu'une définition du statut particulier du chien de protection notamment.

Je réclame également une plus grande territorialisation de ces mesures de prélèvement. Il en va de la survie de notre agriculture pastorale qui contribue à un savoir-faire unique avec des produits de grande qualité et assure de façon irremplaçable l'entretien de nos paysages.

Aussi, je poursuivrai mes actions auprès du Gouvernement pour le sensibiliser aux difficultés rencontrées par les agriculteurs de montagne et pour réclamer davantage de mesures de régulation.



Assemblée générale des maires ruraux de Haute-Savoie.

NUTRISCORE SUR LES AOP LAITIÈRES

J'ai interpellé le gouvernement sur les conséquences néfastes de l'application nutriscore sur les fromages en AOP laitières, soumis à des cahiers des charges stricts, dont les caractéristiques les classent en D ou en E

alors que certains aliments industriels ultra transformés obtiennent de bien meilleures notes. Cela peut ainsi amener une confusion chez le consommateur qui pourrait croire que ces fromages AOP et IGP ne sont pas des produits de qualité, ce qui est contradictoire avec la définition même de ces labels.

MONTAGNE – TOURISME



50 ans de la Station des Brasses.

LE GROUPE DE TRAVAIL TOURISME DU SÉNAT

J'ai la chance de présider le groupe de travail **Tourisme du Sénat**, instance de concertation et de réflexion sur toutes les thématiques touchant au tourisme ou ses répercussions sur ce secteur majeur pour notre pays. Durant toute la crise du COVID et les mois qui ont suivi, nous avons auditionné dans le cadre de ce groupe de travail, de nombreux acteurs du tourisme (parcs d'attraction, hébergeurs, thermalisme...) afin d'identifier leurs problématiques et alerter sur les éventuels carences des dispositifs d'accompagnement.

J'ai également organisé une table ronde avec les membres de la confédération des acteurs du tourisme, regroupant l'ensemble des professions du secteur touristique : les hébergeurs et restaurateurs, les opérateurs de voyage, les transporteurs, les métiers de l'évènement, les représentants des domaines skiables, etc... Ce fut l'occasion d'aborder de nombreux sujets tels que la pénurie de main d'œuvre, la hausse des coûts de l'énergie, l'éco-responsabilité, le droit du travail... Les travaux de fond et de veille réalisés par ce groupe constituent une ressource précieuse pour enrichir les textes législatifs et réglementaires qui ont trait au tourisme.

SOUTIEN AUX OPÉRATEURS DE REMONTÉES MÉCANIQUES FACE À LA HAUSSE DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

En France, environ 70 % des stations d'hiver ont négocié leur contrat triennal avec les fournisseurs d'énergie à l'automne 2022, au plus fort de la hausse des coûts de l'énergie. Après deux saisons gâchées par la pandémie de COVID-19, la hausse des prix de l'énergie menaçait de

nouveau les opérateurs de remontées mécaniques et les stations de montagne. **Consciente de l'importance jouée par les opérateurs de remontées mécaniques pour les territoires de montagne**, je suis intervenue plusieurs fois auprès du Gouvernement afin d'accompagner ces acteurs pour traverser cette crise.

DÉFENSE DES STATIONS DE SKI GÉRÉES EN RÉGIE NON DOTÉES DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

J'ai interpellé à de nombreuses reprises le Gouvernement s'agissant de la situation des stations de ski gérées en régie, non dotées de l'autonomie financière, qui ne peuvent pas bénéficier des mesures de chômage partiel, laissant à leur charge des frais de personnel particulièrement lourds. **Il s'agit d'une disposition très injuste de notre réglementation qui concerne souvent de petites stations familiales qui jouent un rôle majeur dans l'apprentissage du ski.**

EN BREF



Extinction de l'éclairage public et responsabilité du Maire : vous avez été nombreux à m'interroger sur la responsabilité des élus en cas d'incident sur la voie publique lors de l'extinction volontaire de l'éclairage public. Le Ministre m'a indiqué que lorsque le dommage causé est indirect, **la responsabilité pénale du Maire ne peut être mise en œuvre qu'en cas de violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, ou de faute caractérisée** qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité ne pouvant être ignorée.

A VOS CÔTÉS EN TOUTE PROXIMITÉ !

Parce qu'il n'y pas d'efficacité sans proximité, j' aime aller à la rencontre des Maires, élus locaux et acteurs quotidiens de notre territoire pour des temps d'échanges ou à l' occasion de manifestations et cérémonies commémoratives dans vos communes. Mon équipe et moi-même sommes à votre disposition et à votre écoute. Je serai également très heureuse de vous accueillir au Sénat pour vous permettre de découvrir cette magnifique institution !

A VOTRE ÉCOUTE À TRAVERS MES AUTRES FONCTIONS

CONSEILLÈRE RÉGIONALE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Après avoir conduit la liste de Laurent Wauquiez en Haute-Savoie, je suis **Conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes** depuis le 21/06/2021.

Je suis plus spécifiquement la conseillère régionale référente de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, la Communauté de Communes des Quatre Rivières et la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Je suis à ce titre l'interlocutrice privilégiée des collectivités locales, des entreprises et des associations de ces secteurs s'agissant des compétences exercées par la région.

REPRÉSENTANTE DU SÉNAT

J'ai été désignée par le Président du Sénat comme **représentante du Sénat dans les commissions suivantes :**

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)
- Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de Haute-Savoie

MEMBRE DU BUREAU D'ASSOCIATIONS D'ÉLUS DE HAUTE-SAVOIE

- Secrétaire générale de l' association des Maires ruraux.
- Trésorière de l' association des communes forestières.
- Membre du comité directeur de l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)



Réception des élus de la Haute-Savoie au Sénat à l'occasion du Congrès des Maires de France - Novembre 2022.

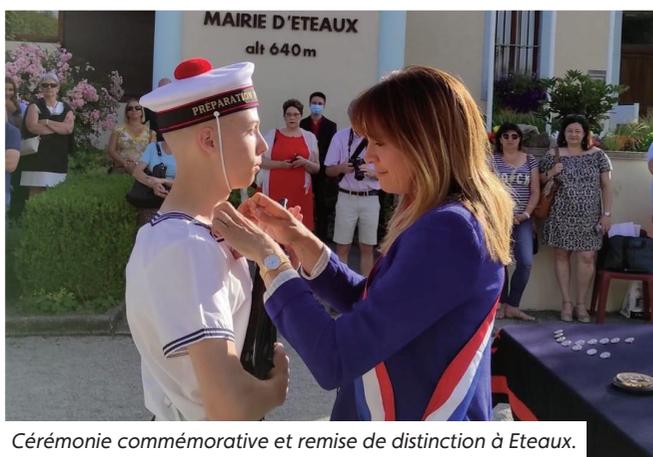
RETOUR EN IMAGES SUR QUELQUES MOMENTS FORTS À VOS CÔTÉS !



Inauguration du télésiège de l'olympique aux Contamines Montjoie.



Rencontre avec les Maires du Chablais.



Cérémonie commémorative et remise de distinction à Eteaux.



Aux côtés de Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture, lors du Congrès de l'Association Nationale des Elus de la Montagne.



Inauguration des travaux de modernisation de la déchetterie de Rumilly.



Signature du Contrat Région avec les élus du Grand Anney.



Lancement du Pôle Excellence Montagne de Chamonix.



Congrès de l'association des Maires de Haute-Savoie à La Roche-sur-Foron.



**Tous ces engagements locaux
me permettent d'enraciner l'ensemble de mes actions parlementaires
au plus près de vos besoins et des réalités quotidiennes qui animent notre territoire.**

Merci à mes collaborateurs pour leur engagement !



*Mes collaborateurs Anne-Gabrielle Mathieu Jouffrey, Pierre Vattard
et Isabelle Roguet sont à votre disposition.*

Contactez-moi

Permanence parlementaire
16, place de l'Hôtel de Ville
74 800 La Roche-sur-Foron

Par téléphone : **04 50 25 18 10**

Par courriel : **secretariat@sylvianoel.fr**

Site internet : **www.sylvianoel.fr**
www.senat.fr

